

Von Roll Schweiz AG

Passwangstrasse 20

P.O. Box

CH-4226 Breitenbach

Phone +41 61 785 51 11

Fax +41 61 781 20 78

www.vonroll.com

Breitenbach, le 31 août 2010

Notification à la classification, à l'étiquetage et l'emballage des substances chimiques conformément à l'article 40 du règlement CLP dans l'UE / EEU

Madame, Monsieur

Cette lettre a pour but de vous informer sur les nouvelles dispositions concernant les substances et mélanges (préparations) chimiques réglementés suivant REACH et le CLP (Classification, étiquetage et emballage).

Conformément au règlement CLP Article 40, en vigueur depuis le 20 Janvier 2009, une notification à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage est obligatoire pour les fabricants ou importateurs de:

- Les substances telles que
- substances mentionnées comme dangereuses dans le § 3 de la fiche de données de sécurité du mélange (préparation) et entrant dans la composition des mélanges .

Contrairement aux exigences de la réglementation REACH (> 1 tonne / an) il n'y a pas de volume minimum dans le règlement CLP et toute quantité doit faire l'objet d'une notification à l'ECHA (Agence Européenne des produits chimiques.)

Vous êtes directement fournis par Von Roll SA Suisse, Von Roll USA, Inc ou Von Roll Asia Pte Ltd, qui sont des fabricants non-communautaires. De ce fait vous avez le statut juridique d'importateur (qui met sur le marché) et avez, conformément aux dispositions de l'article 40 de la CLP, l'obligation de notifier.

L'article 40 envisage néanmoins la possibilité de former un «groupe de fabricants ou/et d'importateurs» avec un « représentant exclusif » chargé de notifier au nom du groupe. Votre entreprise peut devenir membre de ce groupe. Nous vous offrons ainsi la possibilité que l'une de nos sociétés, **Von Roll REACH GmbH**, Sendlingerstrasse 7, D-80331 Munich, soit le "représentant exclusif" chargé d'accomplir les formalités d'inscription et d'effectuer toutes les notifications des substances concernées, au nom du groupe. Von Roll REACH GmbH agit également comme notre seul représentant dans le cadre de REACH et est bien conscient des obligations inhérentes au règlement CLP.

Nous attirons cependant votre attention sur l'extrait du Guide Pratique 7 de l'ECHA "Comment notifier des substances à l'inventaire des classifications et des étiquetages », en particulier les points 4.1 et 4.2 se référant au "groupe de fabricants et/ou d'importateurs " (document joint à cette lettre). Lorsqu'un groupe de fabricants et/ou d'importateurs coopèrent de cette manière, chaque membre demeure responsable de la classification, de l'étiquetage et de l'emballage des substances et des mélanges qu'il met sur le marché et doit par conséquent satisfaire aux autres exigences du règlement CLP.

Sur présentation de la notification, vous recevrez une confirmation écrite de Von Roll GmbH REACH avec le numéro d'enregistrement que vous pourrez par la suite utiliser avec l'administration chargée des inspections dans votre État membre.

La participation de Von Roll GmbH REACH ne changera en rien notre relation contractuelle. La protection des données sera assurée ; l'identité des autres membres du groupe ne sera connue que de Von Roll REACH et de l'ECHA et ne sera pas publiée.

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas vous joindre à ce groupe, nous vous serions grées de bien vouloir nous en informer au plus tard le 10 Septembre 2010. Le cas échéant vous devrez impérativement procéder vous même à la notification auprès de l'ECHA au plus tard le 03 Janvier 2011.

Afin de pouvoir vous fournir gratuitement et simplement ce service pourriez-vous nous transmettre les informations suivantes :

- **Votre consentement écrit à rejoindre le groupe**
- **L'attestation de la forme juridique actuelle ainsi que l'adresse de votre entreprise**
- **Votre numéro de TVA ou votre numéro DUNS (à des fins d'identification)**

Nous vous remercions de bien vouloir envoyer votre réponse directement à :

reach.gmbh@vonroll.com (Von Roll REACH GmbH)

Vous pouvez également contacter Von Roll REACH GmbH à l'adresse email ci dessus pour toute question supplémentaire concernant la présente lettre.

Cordialement

Von Roll Suisse SA



Hans Strasser
Site Manager Breitenbach



Patricia Nussbaumer
Head of Customer Service Europe

2 annexes:

- Extrait du CLP (articles 39 et 40 uniquement)
- Guide pratique 7 "Comment notifier des substances à l'inventaire des classifications et des étiquetages (points 4.1 et 4.2 uniquement) publiée par l'ECHA 19-05-2010

Mentions légales

Les déclarations et les informations concernant REACH et CLP contenues dans ce document sont basées sur la version en vigueur des réglementations REACH et CLP (Juillet 2010), les informations et documentations techniques d'origine, publiées par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), sont disponibles auprès des autorités nationales compétentes.

Toute notification des substances à l'inventaire des classifications et des étiquetages est basée sur les informations contenues dans les fiches de données de sécurité ou autres documents techniques provenant de nos fournisseurs. Seront utilisées les classifications et étiquetages disponibles et harmonisés publiés par l'Union Européenne.

Les données relatives à l'inventaire des classifications et des étiquetages soumises à l'ECHA seront collectées en toute bonne foi. Nous déclinons cependant toute responsabilité quant à l'exactitude, à l'intégralité ainsi qu'aux dommages et inconvénients pouvant résulter des renseignements qui nous seront transmis.